

17.3.1 Grossistes

Les grossistes, qui répondaient de 84 % environ du volume total du commerce, ont réalisé des ventes estimées à \$180.2 milliards en 1984, ce qui représente une augmentation de 13.4 % par rapport à l'année précédente (\$158.9 milliards). Les hausses de volume les plus notables ont été enregistrées par les grossistes des domaines suivants: déchets et matières de rebut (le pourcentage ne peut pas être divulgué en raison des exigences de la confidentialité); machines, appareils et fournitures électriques (28.5 %); véhicules à moteur et accessoires (23.9 %); papier et articles en papier (23.0 %); quincaillerie, plomberie et appareils de chauffage (22.9 %) et marchandises en général (23.0 %).

La part du volume total de commerce réalisée par certains groupes de grossistes a été relativement stable: les grossistes en machines électriques, agricoles et industrielles répondaient de 18.3 % du volume total en 1984, 17.6 % en 1983 et 17.5 % en 1982; le groupe des produits alimentaires intervenait pour 15.9 % du volume en 1984, 16.3 % en 1983 et 15.9 % en 1982; les marchands de produits pétroliers (charbon et coke compris) figuraient pour 15.4 % en 1984 contre 16.4 % en 1983 et 17.4 % en 1982; les grossistes en produits agricoles primaires, pour leur part, comptaient pour 11.0 % en 1984, 11.7 % en 1983 et 12.9 % en 1982.

Du point de vue de la répartition géographique du volume des affaires, les établissements des grossistes du Québec et de l'Ontario intervenaient pour 61.3 % du volume total en 1984, en hausse par rapport à 1983 (59.4 %); les établissements des provinces de l'Atlantique figuraient pour 4.1 % en 1984, soit à peu près le même pourcentage qu'en 1983, tandis que ceux de l'Ouest canadien comptaient pour 34.6 % en 1984, en baisse par rapport à 1983 (36.2 %).

Les tableaux 17.15 et 17.16 présentent le volume de commerce des établissements de vente en gros pour les années 1981 à 1984.

17.3.2 Agents et courtiers

En 1984, les établissements d'agents et courtiers ont déclaré des gains sous forme de commissions brutes de \$969.8 millions (comparativement à \$848.7 millions en 1983) pour avoir facilité l'acheminement de biens d'une valeur de \$32,168.4 millions (comparativement à \$29,903.9 millions en 1983). Exprimées en pourcentage de la valeur des biens achetés ou vendus moyennant commission, les commissions se sont élevées à 3.0 % en 1984, comparativement à

2.8 % en 1983. Le volume d'affaires déclaré par les 4,470 établissements d'agents ou courtiers pour 1984 a totalisé \$33.6 milliards, soit une augmentation de 7.7 % par rapport à l'année précédente (\$31.2 milliards).

Comme en 1983, la plus grande part de la valeur totale des commissions en 1984 a été déclarée par les établissements d'agents et courtiers dans le groupe des produits pétroliers (charbon et coke compris), soit 24.0 %, les commissions ayant atteint \$232.6 millions pour des biens évalués à \$4,773.8 millions. En 1983, le même groupe avait déclaré des commissions de \$204.6 millions pour des biens d'une valeur de \$4,347.3 millions, soit 24.1 % du montant total des commissions gagnées. Le groupe des produits agricoles venait au deuxième rang comme source de revenu des agents sous forme de commissions en 1984, le montant ayant totalisé \$164.6 millions pour des biens d'une valeur de \$7,574.5 millions, comparativement à des commissions de \$147.6 millions et des biens d'une valeur de \$6,759.4 millions en 1983.

Le tableau 17.17 présente le volume de commerce des agents et courtiers pour les années 1981 à 1984. Le tableau 17.18 indique les commissions brutes gagnées par ceux-ci au cours de la même période.

17.3.3 Contrôle et vente des boissons alcooliques

La vente au détail des boissons alcooliques au Canada est contrôlée par des régies ou sociétés provinciales et territoriales, qui, pour la plupart, vendent directement aux consommateurs ou aux titulaires de permis de revente. Toutefois, dans certaines provinces la bière et le vin sont vendus directement par les brasseries et les entreprises vinicoles aux consommateurs ou aux titulaires de permis de revente. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1985, les régies provinciales exploitaient 1,765 magasins de détail et 596 points de distribution dans de petites localités.

Le tableau 17.21 donne la valeur et le volume des ventes de boissons alcooliques pour les exercices de 1982 à 1985, se terminant le 31 mars. La valeur ne représente pas toujours le prix final de vente au consommateur parce que, dans certains cas, seul le prix de vente aux titulaires de permis est connu. Le volume des ventes est un meilleur indicateur des tendances de la consommation, mais, en tant que mesure de la consommation personnelle des Canadiens, il est assujéti aux mêmes restrictions que la valeur des ventes et, de plus, il comprend les ventes aux non-résidents.